



Avant d'aller plus loin, toute l'équipe d'Information des Citoyens Illadais tient à souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous une bonne année 2018 !

Depuis quelque temps, nous faisons signer une pétition demandant un contournement du bourg pour les poids lourds. Une première étape a été franchie : elle a atteint pour l'instant 200 signatures. Nous avons choisi ce mode d'action citoyen car il nous semblait le seul capable de mobiliser les Illadais pour interpeller notre maire sur l'extrême

nécessité de ce contournement.

Après avoir consulté une abondante documentation concernant la réalisation des contournements routiers, nous sommes maintenant en mesure de préciser quel pourrait être le scénario du lancement du contournement d'Illats mais aussi de Landiras. Car, les deux communes voisines souffrent des mêmes maux. Et pour des raisons financières, le projet devra être forcément commun. Il existe actuellement deux espaces réservés sur les plans locaux d'urbanisme d'Illats et de Landiras qui avaient été élaborés par les deux municipalités. **Mais selon la loi, la déviation d'une départementale doit être élaborée par les services du Conseil Départemental en concertation avec les élus et la population.**

A Illats, la situation est particulière. Jusqu'à présent, nos élus n'assument pas un tracé - pourtant irréalisable - inscrit sur le PLU. Ils en font retomber la responsabilité sur le Conseil Départemental. Pendant ce temps, le flux de camions s'accroît et avec lui les nuisances diverses qui affectent la santé, le cadre de vie et les biens des habitants.

Nous demandons tout simplement que nos élus appliquent la réglementation en vigueur. Nous souhaitons que les maires d'Illats et de Landiras ainsi que leurs conseils municipaux s'entendent et déposent ensemble une demande d'inscription du contournement des deux communes au programme départemental de réalisation des infrastructures. **Ce dossier n'existe pas aujourd'hui.** A partir du moment où la demande sera faite, le Conseil Départemental lancera des études préliminaires pour évaluer la faisabilité du projet : comptage des véhicules, état des lieux, définition du besoin, définition d'un choix d'aménagement et proposition de différents scénarios. **Nous serons alors au tout début du projet.**

Plus notre pétition aura de signatures, plus les élus décisionnaires - les maires d'Illats et de Landiras - devront en tenir compte. C'est pour cela que nous allons étendre la pétition à tout le territoire communal et que nous souhaitons en lancer une du même type, sur Landiras.

L'actualité locale a été marquée par le retour annoncé à la semaine de quatre jours qui sera officiel à la rentrée de septembre 2018 (lire conseil d'école du 9 novembre 2017 page 4) .

Nous connaissons le nom de notre nouvelle Communauté de Communes - « la Communauté de Communes Convergence Garonne » - mais surtout, Illats maintient sa compensation au titre de l'ancienne taxe professionnelle de 280 264€. (lire conseil municipal du 19 décembre 2017 page 2).

Une nouveauté dans ce 64^{ème} numéro d'ICI : nous l'avons ouvert au courrier et aux remarques de nos lecteurs auxquels nous répondons. Vous pourrez y lire également le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre dernier et bien d'autres nouvelles.

Bien à vous.
Gilles Baillet

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 12 octobre 2017

1-Retrait de la commune de Barsac du syndicat du collège de Podensac.

M. le maire formule le vœu que le conseiller départemental de Lestiac, nouveau responsable départemental des collèges au Conseil Départemental, s'occupe du collège de Podensac « qui en a bien besoin. » Nous lui demandons si la moitié de Landiras va bien intégrer le collège de Saint Symphorien. Il nous répond que rien n'est décidé car Guillos serait également concerné.

2-Subvention exceptionnelle de 120€ attribuée au Cyclo club illadais en raison de ses investissements pour la fête de la Saint Roch.

3-Part communale de l'assainissement collectif : les prix pratiqués par la commune sont maintenus.

- Pour l'abonnement (partie fixe) : 31, 85€ par an et par abonné.
- 1, 4841€ le m3 jusqu'à 150 m3 consommés par an.
- 1, 5558€ le m3 au-delà de 150 m3 consommés par an.

M. le maire fait le point sur la station d'épuration de Barrouil. La consultation pour l'appel d'offre va être lancée. La commune a obtenu 155 000€ de subvention de l'Agence du Bassin Adour-Garonne au lieu des 165 000€ attendus.

4-Avis favorable pour le renouvellement du bail de GSM.

5-Participation à Gironde Numérique : 554, 40€ pour l'année 2017.

6-Désignation des représentants de la commune au PLU intercommunal : Danielle Lescure-Philippe Dubourg (titulaires) et Robert Carsana (suppléant).

7-Participation d'Illats pour le rond point de la caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours localisée à Béguey : elle sera de 4 436, 17€ qui seront répartis à raison de 1 330, 86€ sur le budget 2017 et 3 105, 31€ sur le budget 2018.

8-Les convocations du conseil municipal seront envoyées par mail.

9-Une dépense supplémentaire de 2 000€ dans le budget de l'assainissement collectif :

- Une pompe pour un poste à la station du Merle : 800€
- Pompe et branchement électrique à la station de Barrouil : 1 200€.

Le second bac de la station de Barrouil a été remis en route provisoirement.

Question diverse

M. le maire évoque le virage du Roye qui a connu sept accidents en quinze jours par temps de pluie. Le Direction Départementale du Territoire et de la Mer considère que la vitesse est seule responsable. Des balises J4 vont être installées pour renforcer la perception du virage. Des bandes rugueuses sont envisagées si les accidents se répétaient. La discussion porte également sur le problème de l'huile sur la chaussée les jours de pluie et sur le revêtement beaucoup trop lisse.

Conseil municipal du 19 décembre 2017

1-Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la nouvelle communauté de communes et attribution des compensations.

Le 28 décembre 2006, la Communauté de Communes de Podensac était passée en Taxe Professionnelle Unique. Une première CLECT avait vu le jour pour établir des compensations financières pour chaque commune en fonction des pertes que la disparition de la taxe professionnelle communale avait généré.

Ainsi Illats percevait 280 264€ par an de compensations qui prenait en compte les versements de l'Autoroute et de GSM notamment. Le montant de cette somme est maintenu par la nouvelle communauté de communes.

Seules les communes de Landiras (670 106, 83€) et Cadillac (453 432€) ont une compensation supérieure.

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Ce rapport évalue la charge transférée à la Communauté de Communes lors du transfert des zones d'activités de Boisson (Béguey) et de Piastre (Preignac) au 1^{er} janvier 2018. « *Ce transfert ne concerne que les voiries (les zones étant déjà entièrement commercialisées), hors éclairage public et espaces verts* » (...) « *La commune de Preignac a d'ors-et-déjà transféré la voirie de la zone de Piastre à la communauté de communes.* » Le montant de ce transfert est de 825€. En outre, il établit que « *les communes s'engageant sur la révision d'un document d'urbanisme prendront en charge cette révision (hors ingénierie)* » en en déduisant le coût de la compensation attribuée à chaque commune.

2-Approbation des modifications statutaires de la nouvelle Communauté de Communes :

Le nouveau nom de la Communauté de Communes sera à compter du 1^{er} janvier 2018 : « **Communauté de Communes Convergence Garonne** » (3 CG)

« *En application de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de modifier les statuts pour y inscrire la compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.* »

« *En application de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes souhaite ajouter « l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un regroupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».*

Quelques observations sur les statuts.

L'année prochaine, les Nouvelles Activités Périscolaires disparaissent. La communauté de communes prendra en charge le périscolaire : les garderies et les centres aérés. Un peu moins de voirie sera déléguée à la nouvelle collectivité.

3-Adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Illats se regroupera avec Guillos.

Questions diverses

1-Effondrement entre le Peyrey et le Caméou. Le tracé du canal des eaux de Bordeaux est-il affecté ? Une étude dont le coût est de 15 000€, doit être faite.

2-Nous demandons pourquoi le rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau courante n'a-t-il toujours pas été présenté en conseil municipal alors qu'il a été voté par le syndicat des eaux de Budos le 18 avril 2017 ? M. le maire va se renseigner. Nous signalons également que nous ne savons toujours rien sur le prix de l'assainissement collectif 2017. Quelle est la part de la SAUR ? Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de rapport sur le prix de l'assainissement collectif pour cette année ? M. le maire n'en sait rien. Il nous dit que « *les négociations avec Bordeaux métropole – propriétaire de l'eau que nous consommons NDLR – ne sont pas terminées.* »

Nous espérons que cela ne se répercutera pas sur nos factures car le syndicat des eaux de Budos dispose d'un excédent d'1 163 164, 06€ qui pourrait être aisément réinjecté pour éviter toute augmentation. (voir ICI n°63).

Au prochain conseil municipal

Une copie de la pétition a été adressée à M. le maire. Nous lui avons demandé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le contournement pour les poids lourds. Nous encourageons toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par ce projet à venir assister au débat. La date de convocation des conseils municipaux et leur ordre du jours sont indiqués sur le panneau en bas de la mairie ou sur notre site internet.

Le contournement pour les poids lourds ne concerne pas seulement les habitants du bourg et des quartiers le long de la D11, mais plus largement, tous ceux qui fréquentent le centre de notre village. Un tracé judicieux pourrait bien également soulager les habitants de Barrouil et de Brouquet.

Conseil d'école du 9 novembre 2017

Point sécurité : La 7^{ème} classe n'est pas reliée au système d'alarme de l'école. Lors des exercices d'alerte, Mme la directrice viendra donner l'alerte. Le signal en cas d'intrusion n'est pas audible dans toutes les salles de l'école. Des travaux sont prévus pour les équiper ainsi que pour opacifier les fenêtres qui donnent sur l'extérieur.

Rythmes scolaires : retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée 2018

L'école d'Illats devait repasser à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017 mais la communauté de Communes s'y était opposée. Pour la rentrée 2018, la mairie exprime le souhait d'adopter la semaine de quatre jours. L'ensemble des communes de la communauté de communes optent également pour ce changement. Les centres aérés seront donc ouverts le mercredi. La date butoir pour le changement des rythmes est le 15 mars 2018. Le conseil d'école devra voter d'ici là.

Les manifestations et vie de l'école : Les manifestations qui ont déjà eu lieu : le loto (29 septembre), Halloween (4 novembre), le marché de Noël (3 décembre), le spectacle de Noël offert par l'école avec la compagnie Théâtre Ombres et Lumières (20 décembre), le Noël de la mairie (22

décembre). Les manifestations qui sont programmées : la vente de crêpes (9 février), le Carnaval (17 mars) et la Kermesse de l'école (29 juin).

Travaux d'aménagement de l'école (lire ICI n° 63)

L'agrandissement de la cour de l'école maternelle a été budgétisé. La mairie est dans l'attente des subventions. Les enseignantes regrettent de ne pas être conviées aux réunions de concertation pour l'aménagement de l'école.

Cantine scolaire

Il y a actuellement deux services : 11 h 50 : repas des maternelles ; 12 h 30 : repas des primaires.

Une personne a été embauchée pour aider au repas des primaires et améliorer le service. Une réunion a été organisée le 13 novembre par la mairie avec le personnel de la cantine pour faire le point. En ce qui concerne le bruit, les parents souhaitent être tenus informés si leurs enfants ont un comportement inapproprié.

Les représentants des parents demandent la mise en place d'un repas de substitution à la viande de porc à base de dinde. Refus de la mairie sauf en cas d'allergies alimentaires.

Une représentante des parents demande une plus grande variété dans les repas en limitant le porc.

Travaux divers

Cour des primaires : le conseil d'école demande à nouveau que le sol très abimé (voire dangereux) soit réparé.

Cour des maternelles : de la mousse est réapparue sur le revêtement.

Septième classe : demande de peinture de rafraîchissement, de vitres occultées et d'un revêtement en lino pour aménager un coin-jeux à l'entrée de la classe. L'enseignante remercie la mairie pour les petits travaux effectués.

Salle de sports : les problèmes de sécurité évoqués l'an dernier sont réglés.

Les prochains conseils d'école auront lieu le 30 janvier et le 7 juin

AU CONSEIL D'ECOLE (suite)

Les Nouvelles Activités Périscolaires

Les enfants ont un quart d'heure de récréation avant de commencer les activités. Chaque intervenant gère le temps du goûter. La mairie propose de le placer à 15 h 30.

Règlement par Internet

La mairie reconnaît que le logiciel ne fonctionne pas et demande aux parents de contacter le percepteur si le problème persiste.

Les informations communiquées dans cet article sont tirées du compte rendu du conseil d'école du 9 novembre dernier.

Evaluation du coût des NAP pour la période de septembre à décembre 2017

Interventions	Coût pour 1h30	Estimation des coûts pour la période	
Arts Plastiques	57 €	684 €	38 € brut de l'heure soit 57€ brut pour 1 heure 30
Basket	30 €	720 €	20 € de l'heure soit 30€ pour 1 heure 30
Athlétisme	57 €	1 368 €	38 € brut de l'heure soit 57€ brut pour 1 heure 30
Multi activités (cdc)	15 €	360 €	10€ de l'heure soit 15€ pour 1 heure 30
Généalogie	30 €	720 €	20 € de l'heure soit 30€ pour 1 heure 30
Foot	30 €	720 €	20 € de l'heure soit 30€ pour 1 heure 30
Couture	57 €	1 368 €	38 € brut de l'heure soit 57€ brut pour 1 heure 30
Théâtre		1 215 €	Estimation de 3646 € par an
Espagnol	57 €	684 €	38 € brut de l'heure soit 57€ brut pour 1 heure 30
Occitan	57 €	684 €	38 € brut de l'heure soit 57€ brut pour 1 heure 30
Musique brésilienne	57 €	1 368 €	38 € brut de l'heure soit 57€ brut pour 1 heure 30
Multi ateliers	57 €	684 €	38 € brut de l'heure soit 57€ brut pour 1 heure 30
COUT TOTAL		10 575 €	Précisions Les intervenants non associatifs perçoivent un salaire net de 20€ de l'heure. La mairie paie 18€ de cotisations sociales en plus.

DIALOGUE AVEC NOS LECTEURS

Gestion de la distribution d'eau courante: réponses aux remarques qui nous sont parvenues après la distribution d'ICI n°63

Remarque n°1: « Les prix que vous avez publiés sont faux. Ma famille de quatre personnes paie beaucoup plus cher que ce que vous avez écrit. »

Nos réponses:

1- Nous n'avons pas pris en compte dans notre article l'assainissement collectif car les prix moyens pour 2017 ne sont toujours pas publiés. Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif n'est pas encore sorti !!! Et vous savez que c'est l'assainissement collectif qui alourdit nos factures.

2- Les prix que nous vous avons communiqués sont des moyennes sur la base de 120 m³, consommation moyenne de référence pour une famille de quatre personnes au niveau national. Votre consommation peut être au-dessus de la moyenne comme en dessous... Les prix élevés des abonnements ou parties fixes des factures, pénalisent en fait les petits consommateurs: moins vous consommez d'eau plus le prix de votre m³ d'eau consommé est élevé...Et les

gros consommateurs paient une surtaxe au-dessus de 150 m³.

3- Ces prix sont communiqués dans le Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau courante. Vous pouvez le consulter en mairie d'Illats et au siège du Syndicat de eaux de Budos. Dans ce rapport, une facture type est éditée. Nous la publions sur notre site internet.

Remarque n°2: « on a du mal à croire que le syndicat des eaux à plus d'1 million d'euros dans ses caisses. »

Notre réponse:

Nous publions sur notre site internet le compte administratif du syndicat des eaux de Budos qui fait clairement apparaître l'excédent considérable de 1 163 164, 06€ que nous dénonçons depuis des années.

Pour conclure, nous encourageons tous ceux qui considèrent que nous sommes complaisants vis à vis du syndicat des eaux, à s'engager fermement pour faire baisser le prix de l'eau qui est très élevé dans notre commune...

On nous écrit

Je viens dire à l'équipe de « ICI » que j'apprécie particulièrement leur bulletin qui rend compte d'une manière détaillée de la vie communale et d'une manière argumentée des oppositions qu'ils formulent quant aux choix faits par la majorité du Conseil municipal.

Il est incroyable qu'il n'y ait pas de bulletin municipal digne de ce nom à Illats ! Un bulletin qui informerait régulièrement des débats du conseil municipal et qui, comme ça se fait partout, laisserait démocratiquement un espace à l'opposition.

Merci donc à l'équipe de « ICI » à laquelle je souhaite une énergie renouvelée en 2018 pour informer les citoyens de Illats, qu'ils soient d'accord ou pas avec les positions de ses élus au CM.

La démocratie locale, de proximité, passe par l'information des citoyens.